



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 7 MARS 2024



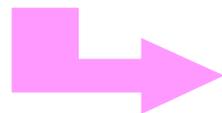
Déroulé de la séance

- **Accueil ouverture de séance**
- **Quorum**
- **Annonce des pouvoirs**
- **Désignation de deux secrétaires de séance**
- **Mise aux voix du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2023**
- **Examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour**

Signature d'une convention de partenariat avec les bailleurs sociaux

Service de médiation assurant une action de proximité :

- **Prévention des incivilités et des conflits en lien avec les différents partenaires**
 - **Prévention et apaisement des nuisances et conflits de voisinage**
 - **Soutien et orientation des personnes isolées vers les acteurs concernées**
-
- **Participation des bailleurs sociaux à hauteur de 1€ par logement et par mois**
 - **Renouvellement de la convention signée en 2023**



Sollicitation des bailleurs et signature de la convention

**TRAQUILLITE
PUBLIQUE**

Rapporteur :
Jean PAVAN

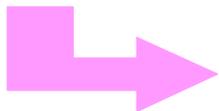


Création d'une commission extra-municipale « prévention et tranquillité publique »

Cette commission comprendra les membres suivants :

- Un maximum de 4 élus de la majorité municipale
 - Un maximum de 2 élus issus des minorités municipales (un représentant du groupe « Vivre à Gières » et un représentant du groupe « Gières avenir »)
 - Le responsable et le responsable-adjoint de la police municipale de Gières
 - 1 représentant des commerçants
 - 1 représentant des praticiens exerçant au sein de la maison de santé pluridisciplinaire de Gières
 - 3 représentants des groupes « voisins vigilants »
 - 1 représentant de chaque association de quartier constituée (4 associations existantes au 1^{er} janvier 2024)
-
- Président de la commission : le maire Pierre VERRI
 - Périodicité des réunions : une fois par semestre

Rapporteur :
Jean PAVAN



Approbation de la création de cette commission

**TRAQUILLITE
PUBLIQUE**



Débat sur le rapport sur les orientations budgétaires 2024

- **Rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette**

Présentation au conseil municipal dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget

- **Présentation des objectifs en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement et de besoin de financement**



Les conseillers municipaux prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2024

Rapporteur :
Isabelle
BEREZIAT





Revalorisation des frais de déplacement et indemnités kilométriques

Augmentation des montants des frais de déplacement :

- Taux de base des frais d'hébergement à Paris intra-muros : de 110 à **140 €**
- Villes du Grand Paris et celles de plus de 200 000 habitants : de 90 à **120 €**
- Autres villes : de 70 à **90 €**
- Remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas (déjeuners et dîners) : de 17,50 à **20 €**
- Taux spécifique d'hébergement pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite : de 120 à **150 €**

Rapporteur :
**Isabelle
BEREZIAT**



Revalorisation des frais de déplacement et indemnités kilométriques

Augmentation des indemnités kilométriques

Montant des indemnités kilométriques pour utilisation du véhicule personnel			
Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 kilomètres	Entre 2 001 et 10 000 km	A partir de de 10 001 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €



FINANCES

Rapporteur :
**Isabelle
BEREZIAT**



Approbation de ces nouvelles dispositions liées à la modification des taux d'indemnités de mission



Constitution d'un groupement de commande entre la ville de Gières et le CCAS de Gières pour la passation de marchés publics de production et livraison de repas en liaison froide

- **Economies d'échelle et facilité de gestion des marchés**
Coordonnateur du groupement de commande : CCAS de Gières

responsable de conduire la procédure de passation de ces marchés publics et d'en assurer l'exécution jusqu'à la mise au point ou la déclaration sans suite le cas échéant

Convention constitutive définissant le périmètre du groupement, la désignation des missions du coordonnateur et les modalités de fonctionnement



Approbation de la convention constitutive de ce groupement de commande

Rapporteur :
**Isabelle
BEREZIAT**





Attribution d'un fonds de concours d'aide à l'investissement dédié aux transitions par Grenoble-Alpes Métropole à la ville de Gières

- **Enveloppe de ce fonds de concours : 2 millions d'euros par an, soit 8 millions d'euros au global sur la période 2023-2026**
Répartition équitable entre les communes du territoire avec fixation d'enveloppes par strate démographique
- **Fonds de concours d'un montant de 216 854 € alloué à la commune pour la réhabilitation thermique de l'école René Cassin, soit 25 % de l'assiette éligible fixée à 866 692 € :**
 - travaux d'amélioration thermique
 - mise en place d'une ventilation double flux

Rapporteur :
Isabelle
BEREZIAT



Approbation de l'attribution de ce fonds de concours et signature de la convention de financement correspondante



Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2023

Ventes 2023

Nom de l'acquéreur	Références cadastrales	Surface Parcelle m ²	Date Avis des Domaines	Date Délibération de la Commune	Prix payé	Date acte notarié	Nom du notaire
DEFRANCE Bruno	AO 167 – 168 - 284	239 m ²	19/05/2022	DEL041-22 en date du 23/06/2022	175 000 €	10/01/2023	Me Krampac-Duverneuil
Métro – place de la République	AN 762 - 818	305 m ²	23/10/2020	DEL014-21 en date du 4/03/2021	915 €	14/06/2023	Me Krampac-Duverneuil



Rapporteur :
**Eric
BEVILLARD**



**Les conseillers municipaux prennent acte de la
présentation de ces éléments**

Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2023

Baux 2023

Nom du preneur	Références Cadastres	Surface Parcelle	Date Avis des Domaines	Date Délibération de la Commune	Prix	Date d'entrée en vigueur du bail	Nom du rédacteur du bail
ALPES ISERE HABITAT	AL 102	2 660 m ²	24/03/2022	DEL032-22 en date du 14/04/2022	0 €	22/06/2023	Me Caroline VINCENT
SAS Seconde Lune – Mme CLEMENT Gaëlle	AN 670	18 387 m ² Lot 120 : 46,2 m ² Lots 115, 116 et 117 (places de stationnement)	/	DEC007-23 en date du 27/04/2023	944 €	02/05/2023	Christian Jouty Immobilier



Rapporteur :
**Eric
BEVILLARD**

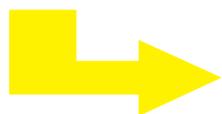


**Les conseillers municipaux prennent acte de la
présentation de ces éléments**

Convention de servitudes de passage dans le cadre de l'alimentation électrique du futur restaurant scolaire René Cassin, au droit du parking de la rue des Cottages

- **Implantation d'un coffret et réalisation de travaux d'enfouissement d'une ligne électrique sur les parcelles cadastrées AN 603 – AN604 et AN 784, situées rue des Cottages**
- **Droit de servitude soumis à l'approbation de la commune par une convention fixant les règles, les responsabilités, les droits et obligations des cosignataires, pour la durée de vie des ouvrages concernés**
- **Indemnité unique globale et forfaitaire versée par Enedis à la commune pour la durée de la convention de servitudes : 90 €**

Rapporteur :
**Eric
BEVILLARD**



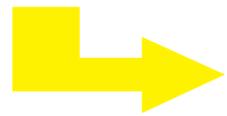
Autorisation de signature de la convention de servitudes



TRAVAUX

Convention d'autorisation temporaire d'occupation avec Grenoble-Alpes Métropole portant sur l'implantation d'une balise d'enregistrement des niveaux sonores

- « Réseau de mesures permanentes des bruits urbains » mis en place par la Métropole en partenariat avec Acoucité depuis 2012
réseau de balises (sonomètres) mesurant pendant des durées significatives l'état sonore des :
 - lieux emblématiques : places, lieux piétons, espaces touristiques...
 - zones acoustiquement saturées
 - lieux calmes pour les préserver
 - sites avant et après de grands projets d'urbanisme ou de tracés de transports
 - lieux « soumis » à des événements divers : chantiers, animations...
- **Emplacement retenu : 25 Grand'rue** pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction pour la même durée
- **Convention fixant les modalités d'installation, de mise en service, d'exploitation et d'entretien (sans compensation financière)**



Autorisation de signature de la convention avec Grenoble-Alpes Métropole



TRAVAUX



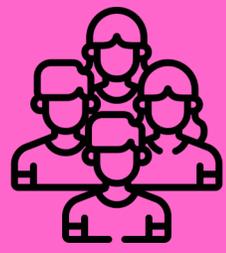
gières

Rapporteur :
**Eric
BEVILLARD**



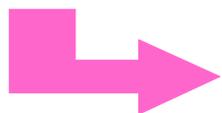
Signature d'une convention d'objectifs avec l'Association des Centres de Loisirs (ACL) pour l'année 2024

- **Principales modalités financières de la convention concernant la ville :**
 - **remboursement par l'ACL d'une indemnité annuelle d'occupation des locaux, de l'entretien du parc, des fluides et de la mise à disposition de personnel,**
 - **prise en charge des postes du service jeunesse pour un montant de 181 133 €**
 - **Versement d'une subvention de fonctionnement pour le secteur jeunesse de 48 000 €**
 - **Subvention des activités spécifiques dans le cadre du contrat enfance jeunesse à hauteur de 3 500 €**
- **Convention conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024**



J E U N E S S E

Rapporteur :
Naziha
BILLIOUD



Approbation et signature de la convention



gières

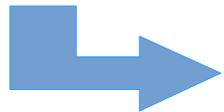


SOLIDARITÉS

Attribution d'une subvention exceptionnelle au secours populaire français

- **Cambrilage et dégradations de l'entrepôt de stockage situé à Echirolles, dans la nuit du 23 décembre 2023**
- **Préjudice subi estimé à 300 000 € + dégradations de deux véhicules neufs de l'association**
- **Mobilisation des collectivités pour aide à une reprise rapide du fonctionnement normal de l'association**
- **Proposition de soutien de la commune d'un montant de 700 € soit 10 % de l'enveloppe budgétaire annuelle de 1 € par habitant consacrée aux subventions exceptionnelles**

Rapporteur :
Vincent
MERCIER



Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € à la fédération de l'Isère du Secours populaire français